

## Mémoire de Wulkow sur Garonne

### Les Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur en France

*Les 24 et 25 mars 2011, des directrices et directeurs de centre de langues de 15 établissements d'enseignement supérieur français se sont réunis à Toulouse. Cette rencontre, à l'initiative de RANACLES, faisait suite aux rencontres qui se sont déroulées à Wulkow en Allemagne, et qui ont donné lieu à la rédaction du Mémoire de Wulkow.*

*La rencontre avait pour objectif d'analyser, grâce aux compétences apportées par chacune et chacun, les conditions particulières dans lesquelles fonctionnent les centres de langues de l'enseignement supérieur français, et ainsi de définir le rôle des centres de langues au sein de leurs établissements.*

Les conclusions de cette première réunion sont les suivantes:

- Un Centre de Langues est un lieu physique dans un établissement de l'enseignement supérieur où l'on accueille des apprenants en formation initiale et continue. A ce titre, il convient donc de distinguer centre et service de langues, ce dernier pouvant être le lieu où se trouve l'administration d'un ou plusieurs centres.
- Dans un Centre de Langues, on apprend des langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD), des langues de spécialité et de communication. Une UFR de langues n'est donc pas un centre de langues, mais peut en contenir un dans ses locaux.
- Dans un centre de langues, l'apprentissage va au-delà du cours en présentiel en groupe classe. Des pratiques in-situ (conseil, conversation, travail autonome guidé, ...) sont intégrées dans des parcours comprenant du présentiel et éventuellement du non-présentiel.
- Un Centre de Langues est un lieu de concertation et d'innovation sur les pratiques pédagogiques, nourries par la recherche qui en assure la qualité.
- Les missions d'un Centre de Langues sont définies, explicitement ou implicitement, par la politique linguistique de l'établissement de tutelle. Celle-ci s'articule le plus souvent autour de trois axes que sont la certification, la mobilité étudiante et l'insertion professionnelle.
- La réalisation de ses missions dépend des compétences et de la disponibilité des personnels (enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs) du Centre de Langues. Les différents statuts et rémunérations des personnels font l'objet d'un arbitrage, dont le résultat influe directement sur la qualité de la prestation du Centre.
- L'élaboration du budget d'un Centre de Langues doit tenir compte d'indicateurs fiables relatifs aux missions confiées, mais également des apports de la recherche pour déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs fixés. L'objectif doit être le meilleur rapport qualité – prix, ce qui n'est pas nécessairement le moins "cher".
- La faible proportion d'enseignants-chercheurs constitue un handicap quant à la crédibilité des Centres de Langues dans les instances universitaires. Par ailleurs, les charges administratives sont souvent trop importantes pour permettre la poursuite d'une recherche de qualité. La création d'une structure nationale autour d'un projet de recherche commun, la réalisation de thèses dans le domaine ainsi qu'une amélioration des perspectives de carrière constituent des pistes à suivre.